

Fiche de données de sécurité

Produit

RMAX SYNTHÈSE BIODEGRADABLE

Page 1/5

Version du 05/08/2008

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit RMAX SYNTHÈSE BIODEGRADABLE
Référence LUBLEX RMAX
Utilisation commerciale Huile moteur deux temps 100% synthétique biodégradable

Fournisseur LEXOIL EUROPE DIVISION
2700 Route du Bourg
26300 Châteauneuf sur Isère
contact@lexoil-europe.com

N° d'appel d'urgence ORFILA / Tél. 01.45.42.59.59 (coordonnées locales en fin de fiche)

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie

Autres substances apportant un danger Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

Autres composants :

| INDEX | N CE | N CAS | NOM | Concentration | Symbole | Risques |
|--------------|-----------|------------|---------------------------------|---------------|---------|---------|
| 649-422-00-2 | 265-149-8 | 64742-47-8 | Distillats légers hydro traités | 10<x%<25% | Xn | R65 |

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

Inhalation L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.
Transporter la personne à l'air, la maintenir au chaud et au repos.

Ingestion Risque possible de diarrhée et de vomissements
Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
Ne pas faire boire.

Fiche de données de sécurité

Produit

RMAX SYNTHÈSE BIODEGRADABLE

Page 2/5

Version du 05/08/2008

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

| | |
|-----------------------|--|
| Contact avec la peau | En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé à condition qu'il n'y ait pas adhérence de la peau. |
| Contact avec les yeux | Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes. |
| Aspiration | S'il y a eu aspiration du produit dans les poumons transporter d'urgence en milieu hospitalier. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Voir rubrique 9 – Propriétés physiques et chimiques

| | |
|-----------------------------|---|
| Moyens d'extinction | - Appropriés : Mousse, dioxyde de carbone (CO ₂), poudres sèches - Déconseillés : Ne jamais utiliser de lances d'incendie (jet bâton) car elle pourrait favoriser la dispersion des flammes. |
| Protection des intervenants | Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés. |

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Voir aussi rubrique 8 et 13

| | |
|-------------------------------|---|
| Mesures après fuite/épanchage | - Sur le sol : Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes. Eviter que le produit ne se déverse dans les égouts ou dans un cours d'eau ou ne contamine le sol. Récupérer à l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc....) - Sur l'eau : Produits absorbants flottants puis ramassage mécanique. Si le produit s'est répandu dans un cours d'eau ou un égout, avertir les autorités de la présence éventuelle de corps flottants. |
|-------------------------------|---|

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION :

Prévention de l'exposition des travailleurs

Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.
Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux produits en service ou usagés.
Tenir à l'écart des matières combustibles ; conserver le produit à l'écart des aliments et boissons.

Prévention des incendies et des explosions

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives.
Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie.
Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

Fiche de données de sécurité

Produit

RMAX SYNTHÈSE BIODEGRADABLE

Page 3/5

Version du 05/08/2008

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

Précautions Eviter l'accumulation d'électricité statique en mettant à la terre les équipements.
Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques.

STOCKAGE

Conditions de stockage

- Recommandées :
Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition.
Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation.
- A éviter
Le stockage soumis aux intempéries

Matériaux d'emballage

- Recommandés :
N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries...résistants aux hydrocarbures.
Conserver de préférence dans l'emballage d'origine.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection en accord avec la Directive 89/686/CEE

Mesures d'ordre technique

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée.
Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et/ou porter les équipements recommandés.

Protection des mains

Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures (nitrile, néoprène)

Protection des yeux

Lunettes en cas de risque de projections

Protection de la peau et du corps

Autre que les mains

Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables au produit, chaussures de Sécurité (manipulation de fûts)
Ne porter ni bagues, montre ou objets similaires qui pourraient retenir le produit et provoquer une réaction cutanée.

Mesures d'hygiène du travail

Eviter le contact prolongé et répété avec la peau, spécialement avec les huiles en service ou usagées.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant.
Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage.
Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--------------------|------------------------------|
| Etat physique | Liquide Jaune |
| Couleur | vert |
| Odeur | Caractéristique |
| Densité | 0.895 |
| Point éclair | > 80°C |
| Viscosité | 39 mm ² /s à 40°C |
| Point d'écoulement | -42°C |

Fiche de données de sécurité

Produit

RMAX SYNTHÈSE BIODEGRADABLE

Page 4/5

Version du 05/08/2008

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|-------------------------------------|--|
| Stabilité | Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi. |
| Conditions à éviter | La chaleur (températures supérieures au point éclair), les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique. |
| Matières à éviter | Eviter le contact avec les oxydants forts. |
| Produits de décomposition dangereux | La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette préparation ne contient pas de substances classées dangereuses par la directive 67/548/CEE

| | |
|--------------------------|---|
| Inhalation, commentaires | Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. L'inhalation de concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures. |
| Contact avec la peau | Risque improbable dans les conditions normales d'emploi |
| Ingestion | Domage peu probable en cas d'ingestion de faibles quantités ; en cas de grande quantité ingérée : maux d'estomac, diarrhée... |

TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG TERME :

| | |
|----------------------|---|
| Contact avec la peau | Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés. |
| Sensibilisation | A notre connaissance, le produit ne provoque pas de sensibilisation. |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur ce produit n'est disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

| | |
|-------------------------------------|--|
| Elimination des déchets | Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables Le cas échéant, récupération par un ramasseur agréé et régénération ou brûlage dans une installation agréée |
| Classe déchets | 13 01 10 |
| Elimination des emballages souillés | Se conformer à la législation en vigueur |

Fiche de données de sécurité

Produit

RMAX SYNTHÈSE BIODEGRADABLE

Page 5/5

Version du 05/08/2008

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 08/08/2005

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non concerné par les réglementations transports ci-dessous

Route (ADR) / Rail (RID)

Fluvial (ADNR)

Mer (IMO/IMDG)

Air (OACI/IATA)

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour la santé par la directive 1999/45/CE

Ce produit n'est pas classé comme inflammable

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche conforme aux normes définies par les directives 91/155/CEE, 93/112/CEE, 2001/58/CE et à l'article 14 de la directive 1999/45/CE.

Pour la France, en cas d'intoxication appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) et/ou le SAMU (15), voir également n°ORFILA : 01.45.42.59.59

Explications relatives aux phrases R R-65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Date de révision 05/08/2008

Annule et remplace la fiche du 08/08/2005

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.